

**Appel à projets multi-partenariaux**

**Promotion des métiers porteurs d’emploi**

**Objet :**

Le présent appel à projets est lancé dans le cadre du projet 13 du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) relatif à la mise en place d’un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d’emploi et de sensibilisation aux STEAM (Sciences, Technology, Enginearing, Arts, Mathematics) et au numérique.

L’objectif de cet appel est de mobiliser les acteurs de la promotion et valorisation des métiers à proposer des partenariats pour mettre en place des projets visant à amplifier l’utilisation d’outils/actions de promotion existants et/ou à développer de nouveaux outils/actions.

L’objet principal des projets visera la promotion des métiers ou d’un groupe de métiers en vue d’attirer les publics vers les métiers porteurs d’emploi, et les filières d’enseignement et de formation y menant, en travaillant sur l’image des métiers et en luttant, en particulier, contre les stéréotypes de genre. La promotion de la filière spécifique d’un opérateur n’est pas autorisée.

L’ensemble des projets bénéficiaires alimenteront le plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d’emploi et de sensibilisation aux STEAM et au numérique prévu dans le cadre du projet 13 du PRW.

Les budgets sont destinés à financer le temps de travail nécessaire à la concertation entre opérateurs, les besoins en ressources matérielles et humaines ainsi que la sous-traitance éventuelle à des spécialistes de la communication et de l’évènementiel.

**Public :**

L’appel à projet s’adresse aux opérateurs publics de formation, d’orientation, d’emploi ou promotion des métiers porteurs et sensibilisation aux filières ou compétences STEAM et au numérique, ainsi que tout acteur privé démontrant un engagement récurrent dans la promotion/valorisation des métiers.

S’agissant d’un appel à projets relatif aux partenariats, le projet doit comporter au minimum 3 partenaires.

**Conditions :**

Le présent texte détaille les conditions d’éligibilité à démontrer.

Un formulaire et un modèle type de convention de partenariat sont à compléter et à soumettre électroniquement au SPW Emploi Formation en format Word ET PDF.

**Table des matières**

[1. Contexte 3](#_Toc107844938)

[2. Timing 4](#_Toc107844939)

[3. Conditions de participation 4](#_Toc107844940)

[4. Objectifs de l’appel à projets 5](#_Toc107844941)

[5. Subventionnement 5](#_Toc107844942)

[6. Droits de propriété, intellectuels et de diffusion 5](#_Toc107844943)

[7. Sélection des projets 6](#_Toc107844944)

[7.1. Eligibilité du dossier de candidature 6](#_Toc107844952)

[7.2. Eligibilité des bénéficiaires 6](#_Toc107844953)

[7.3. Eligibilité du projet 7](#_Toc107844954)

[7.4. Pertinence 7](#_Toc107844955)

[8. Financement 8](#_Toc107844956)

[9. Comité d’accompagnement 8](#_Toc107844957)

[10. Rapport final 9](#_Toc107844958)

[11. Annexe : Les métiers porteurs d’emploi 10](#_Toc107844959)

## Contexte

Le 1er octobre 2021, le Gouvernement wallon a approuvé la version définitive du Plan de Relance de la Wallonie.

Le 1er axe du plan ambitionne de miser sur la jeunesse et les talents des wallon·ne·s, en luttant contre la pénurie de main-d’œuvre dans certains métiers, en créant un maximum de synergies entre les acteurs de la Formation et de l’Enseignement, en s’engageant dans une réforme de l’alternance, en favorisant l’apprentissage des langues ou encore en suscitant la mobilisation des personnes les plus éloignées de l’emploi.

L’objectif stratégique 1.1. Améliorer la formation initiale vise à renforcer les liens entre la formation initiale et l’enseignement en Wallonie mais aussi, et surtout, les liens entre les compétences et les besoins des entreprises, en travaillant sur la qualité et la complémentarité de l’offre et des outils de formation, l’innovation, l’attractivité des métiers et des filières et l’investissement des entreprises dans la formation.

L’objectif opérationnel 1.1.2. Renforcer l'attractivité des filières STEAM[[1]](#footnote-2) ambitionne de travailler sur deux axes :

* Une réflexion sur les incitants à la formation aux métiers en pénurie, en vue de répondre aux besoins des entreprises concernées par ces derniers ;
* Une révision de la politique wallonne de sensibilisation aux STEAM, en tenant compte notamment de la dimension d’égalité des genres.

Le projet 13 a pour objectifs :

* Renforcer l’attractivité des filières porteuses d’emploi, des métiers, des compétences et des disciplines d’études associées aux STEAM et au numérique et ainsi, contribuer à résorber les pénuries et augmenter le taux d’emploi ;
* Fédérer les initiatives de promotion des métiers/filières/compétences et les actions de diffusion des sciences et des technologies dans un plan coordonné afin de maximiser les synergies, la cohérence des actions et augmenter l’impact des actions et des dépenses publiques ;
* Mettre en place une stratégie à moyen terme de communication cohérente pour toucher les différents publics, en utilisant les média/supports qui sont pertinent pour eux ;
* Mettre les outils de promotion des métiers/filières/compétences à visée socioprofessionnelle sur une plateforme partenariale avec une porte d’entrée pour et vers l’orientation scolaire et professionnelle ;
* Montrer les liens entre les compétences et les disciplines d’études STEAM, les métiers techniques, technologiques, scientifiques et de la recherche, et leurs opportunités d’épanouissement professionnel et personnel.

Au niveau des publics cibles finaux, le but est d’insuffler une nouvelle vision des disciplines d’études STEAM et des métiers STEAM auprès des jeunes, des personnes actives et du grand public, de favoriser l’évolution des représentations et d’établir des liens avec le monde du travail, les emplois et les perspectives de carrière, dans les domaines professionnels, techniques, technologiques, scientifiques et de la recherche.

Concernant l’intervention des acteurs, l’objectif est de déployer des actions pour couvrir le territoire de la Wallonie, combler les manques, développer des complémentarités plus fortes entre actions / acteurs, créer des parcours fluides entre orientation / promotion / formation.

La mise en œuvre du projet est pilotée par le SPW Emploi Formation et le SPW Recherche.

## Timing

L’appel à projets est ouvert jusqu’au 16 septembre 2022.

Le processus de sélection se tiendra entre le 19 septembre et le 14 octobre 2022.

La décision sera notifiée aux porteurs de projets retenus au 28 octobre 2022 au plus tard.

Les projets pourront être mis en œuvre entre le 1er novembre 2022 et le 31 août 2023.

## Conditions de participation

Pour être approuvés, les projets déposés dans le cadre du présent appel doivent répondre aux conditions décrites aux chapitres qui suivent et vérifiées sur base du dossier de candidature, à savoir :

* Conditions d’éligibilité du dossier de candidature, des bénéficiaires, du type de projet (éliminatoire) ;
* Pertinence du projet (appréciée par un jury).

## Objectifs de l’appel à projets

Le présent appel à projets multi-partenariaux vise à insuffler une dynamique partenariale forte dans la mise en place de projets de promotion des métiers ou d’un groupe de métiers en vue d’attirer les publics vers les métiers porteurs d’emploi[[2]](#footnote-3).

Les projets devront répondre à au moins un des quatre objectifs suivants :

* Renforcer la motivation des jeunes, en montrant qu’ils peuvent rapidement aboutir à un emploi en s’orientant vers une formation spécifique liée aux métiers porteurs d’emploi ;
* Agir sur les représentations des parents et l’entourage familial des jeunes pour renforcer le choix d’orientation vers des filières menant aux métiers porteurs d’emploi ;
* Renforcer la perception du rôle sociétal des entreprises pour inciter les jeunes à se diriger vers des métiers porteurs d’emploi ;
* Construire une représentation des savoir-faire techniques et professionnels qui corresponde davantage à la réalité du terrain et aux pratiques effectives des métiers porteurs d’emploi.

La réponse à ces objectifs doit s’inscrire dans l’une des deux démarches suivantes :

* La promotion des métiers porteurs d’emploi par amplification d’actions/outils existants (élargissement d’actions ou outils existants à de nouveaux publics cibles ou territoires, par exemple) ;
* La promotion des métiers porteurs d’emploi par des actions ou outils innovants.

S’agissant d’un appel à projets multi-partenariaux, le projet doit comporter au minimum 3 partenaires.

## Subventionnement

Un maximum de 10 projets seront subsidiés à hauteur d’un montant maximum de 100.000 euros chacun. Des projets de montant inférieur peuvent être déposés.

Cette subvention est un soutien financier ponctuel accordé par la Wallonie pour un projet précis. Elle n’a pas pour vocation de financer le fonctionnement structurel de l’organisme porteur du projet.

Le montant définitif de la subvention dépendra des dépenses encourues et justifiées, ainsi que de la remise du rapport final intégrant la mise en évidence des freins et facteurs de succès permettant d’envisager une utilisation accrue des outils/actions sur l’ensemble du territoire.

## Droits de propriété, intellectuels et de diffusion

La Wallonie souhaite maximiser l’utilisation des deniers publics en matière de promotion des métiers. Dès lors, tout outil produit avec les financements publics du présent appel, restera la propriété de la Région wallonne (droits de propriété, intellectuels et de diffusion).

Le logo de la Wallonie devra être présent sur tout outil / action de communication et prédominer sur les autres logos des partenaires bénéficiaires.

## Sélection des projets

Un jury est chargé de la sélection des projets. Il est composé de :

* Un représentant de la Ministre wallonne de l’Emploi et la Formation
* Un représentant du SPW Emploi Formation
* Un représentant du SPW Recherche
* Un représentant de Worldskills Belgium
* Un représentant du monde économique
* Un expert externe dans le domaine de l’emploi et la formation professionnelle
* Un expert dans le domaine de l’enseignement ou de l’éducation

La candidature sera évaluée sur base de plusieurs conditions d’éligibilité (éliminatoire) et de critères de pertinence.



### Eligibilité du dossier de candidature

Le dossier de candidature dûment et intégralement complété doit être envoyé par email pour le 16 septembre 2022 au plus tard, à l’adresse suivante : [metiers.porteurs.prw@spw.wallonie.be](mailto:metiers.porteurs.prw@spw.wallonie.be)

Le dossier de candidature comprend :

* Le formulaire de l’appel à projet ;
* Une convention de partenariat signée par les partenaires bénéficiaires (obligatoire)

### Eligibilité des bénéficiaires

S’agissant d’un appel à projets relatif aux partenariats, le projet doit comporter au minimum 3 partenaires complémentaires, c’est-à-dire qui ont des missions différentes.

Peuvent participer à l’appel à projet :

* Les opérateurs publics de formation, d’orientation, d’emploi ou promotion des métiers porteurs ;
* Les acteurs privés, reconnus et/ou financés par la Région wallonne dans le cadre de la promotion des métiers ;
* Les autres acteurs privés démontrant un engagement récurrent dans la promotion/valorisation des métiers.

En outre, pour répondre valablement au présent appel, les partenaires bénéficiaires doivent rencontrer **cumulativement** les conditions suivantes :

* avoir une unité d’établissement en région wallonne de langue française ;
* exécuter l’action sur le territoire de la région de langue française de la Région wallonne ;
* s’engager formellement à respecter l’ensemble des conditions établies dans le présent appel à projets.

### Eligibilité du projet

Pour être éligible, le projet doit :

* Proposer un projet de partenariat :
  + Le partenariat doit répondre à l’un des quatre objectifs précités (voir supra point 4.).
  + Les activités seront présentées de manière détaillée.
  + Le projet peut construire un nouveau partenariat ou renforcer/amplifier un partenariat existant en décrivant sa plus-value nouvelle.
* être totalement gratuit pour les participants ;
* se dérouler sur le territoire de langue française de la Région wallonne ;
* s’organiser durant la période de programmation : entre le 1/11/2022 et le 31/08/2023 ;
* proposer une action à portée collective et non à portée individuelle ;
* en cas de promotion de filières d’enseignement et/ou de formation, comprendre une information sur l’offre transmise de manière exhaustive aux publics cibles à l’échelle du bassin Enseignement – Formation – Emploi.
* viser l’un ou plusieurs des publics cibles ci-dessous :
  + Les élèves du primaire
  + Les élèves du secondaire (1er degré, 2ème degré, 3ème degré)
  + Les étudiants de l’enseignement de promotion sociale et/ou supérieur
  + Les enseignants et/ou formateurs
  + Les parents et entourage familial
  + Les demandeurs d’emploi
  + Les travailleurs

Les conditions d’éligibilité seront vérifiées par le SPW Emploi Formation.

### Pertinence

Le jury appréciera la qualité du projet, sur base du dossier de candidature, en tenant compte des critères suivants :

* Les moyens affectés au projet :
  + moyens humains : qualifications, expertise et expérience des ressources humaines affectées au projet ;
  + moyens matériels : locaux et matériels dédiés au projet ;
  + moyens financiers : budget global du projet, répartition entre partenaires ;
  + moyens techniques : outils, méthodologie, planning ;
* La pertinence du projet :
  + **la valeur ajoutée** **du partenariat** proposé au regard des objectifs visés ;
  + **la complémentarité et la valeur ajoutée** du projet par rapport aux actions / outils existants et le caractère intégré dans un parcours existant ou en construction ;
  + **la complémentarité du projet avec les actions de sensibilisation aux STEAM** (cfr. appel à manifestation d’intérêt du SPW Recherche)
  + **la stratégie de communication** : les publics cibles visés par le projet (prioritaires et secondaires) ; le message véhiculé ; la stratégie créative et media ; le plan de campagne et de diffusion ; la méthode de concertation avec les bénéficiaires finaux du projet (si pertinent) ;
  + l’intégration de **la dimension de genre**;
  + **le caractère structurant du projet**, à savoir les possibilités de le répliquer de manière directe ou indirecte, de le pérenniser et/ou de permettre une appropriation du projet par d’autres partenaires ;
  + **les résultats attendus et la mesure** de ces résultats (pertinence des indicateurs).

Au regard de ces critères d’analyse, les projets proposés les plus pertinents seront sélectionnés sur la base des crédits disponibles.

## Financement

Les budgets sont destinés à financer le temps de travail nécessaire à la concertation entre opérateurs, les besoins en ressources matérielles et humaines ainsi que la sous-traitance éventuelle à des spécialistes de la communication et de l’évènementiel.

Le financement couvre trois types de dépenses :

* les frais RH
* Les frais généraux;
* Les frais de projet

Le travail et les activités réalisés dans le cadre du projet ne peuvent pas faire l’objet d’un double subventionnement pour la même prestation :

* Si une autre source de financement est activée sur le projet, en complément de la subvention octroyée, un tableau récapitulatif des sources de financement devra être transmis à l’administration;
* Si un travailleur est affecté partiellement sur le projet, la répartition de son temps de travail global devra être transmise à l’administration.

Le montant approuvé de la subvention est un montant maximal. Le montant définitif de la subvention dépendra des dépenses éligibles et justifiées, et de la remise du rapport final.

La subvention fera l’objet d’un arrêté ministériel de subventionnement pour chaque bénéficiaire.

La subvention octroyée sera versée aux partenaires bénéficiaires en 2 temps : 50% au démarrage du projet, 50% au terme du projet, sur base du respect des conditions fixées dans l’arrêté (réception du rapport final du projet dont le modèle sera transmis par le SPW Emploi formation, ainsi que du dossier justificatif des dépenses).

## Comité d’accompagnement

Un ou plusieurs comités d’accompagnement collectifs (selon le nombre de projets retenus) seront constitués sur une base géographique et/ou thématique. Ils seront composés des représentants du Ministre ayant la Formation dans ses attributions, du SPW Emploi Formation, des partenaires bénéficiaires du projet ainsi que de toute autre personne susceptible d’apporter son expertise au Comité.

Il(s) se réunira/ont semestriellement ou davantage selon les exigences définies dans la gouvernance du plan de relance de la Wallonie.

Le Comité d’accompagnement sera notamment chargé de :

* Suivre l’état d’avancement des différentes activités ;
* Suivre les consommations budgétaires ;
* Identifier les éventuelles difficultés de mise en œuvre et trouver des solutions ;
* Procéder, si nécessaire, à la modification du calendrier prévu pour la réalisation des activités.

Le SPW est chargé de l’organisation des Comités d’accompagnement, en ce compris du secrétariat.

## Rapport final

Un rapport final, dont le modèle sera envoyé par le SPW Emploi Formation, devra être remis en fin de projet afin de faire le point sur les activités réalisées et mettre en évidence les freins et les facteurs de succès permettant d’envisager une utilisation accrue des outils/actions sur l’ensemble du territoire.

Ledit rapport final sera à communiquer au SPW Emploi Formation.

## Annexe : Les métiers porteurs d’emploi

Ci-dessous, la liste des métiers considérés porteurs :

**Les métiers en pénurie[[3]](#footnote-4) :**

* Administrateur de systèmes d'information
* Agent technique de contrôle de conformité
* Ajusteur mécanicien
* Analyste business
* Analyste financier
* Analyste informatique
* Architecte
* Assistant commercial
* Attaché technico-commercial
* Bétonneur
* Boucher
* Carreleur
* Carrossier
* Charpentier
* Chaudronnier tôlier
* Chauffeur d'autocar
* Chauffeur de poids lourd
* Chef de chantier
* Chef de projet informatique
* Chef d'équipe dans la construction
* Comptable
* Conducteur d'autobus
* Conducteur de travaux
* Conducteur d'engins de construction et entretien de la chaussée
* Conseiller en prévention
* Couvreur
* Déclarant en douane
* Dessinateur de la construction/ BIM modeleur
* Développeur informatique
* Dispatcher en transport et logistique
* Electricien de maintenance industrielle
* Electromécanicien de maintenance industrielle
* Expert de l'audit et du contrôle comptable et financier
* Fontainier
* Infirmier en soins généraux
* Infirmier en soins spécialisés
* Ingénieur d'affaires
* Installateur électricien
* Installateur en système de sécurité
* Isolateur de gros oeuvre et toiture
* Maçon
* Mécanicien agricole et travaux techniques
* Mécanicien d'entretien industriel
* Mécanicien en génie civil
* Mécanicien poids lourds
* Mécanicien polyvalent
* Médecin généraliste
* Menuisier
* Métreur - deviseur
* Monteur d'échafaudages
* Monteur en climatisation/ventilation
* Monteur en sanitaire et chauffage
* Monteur frigoriste
* Ouvrier de voirie
* Pilote des installations en industrie alimentaire
* Plafonneur
* Planificateur de production (agent de planification)
* Poseur de canalisations
* Responsable commercial
* Responsable de gestion industrielle et logistique
* Responsable de maintenance industrielle
* Responsable de production
* Responsable des méthodes et industrialisation
* Responsable qualité et affaires réglementaires
* Superviseur d’entrepôt
* Syndic d'immeuble(s)
* Technicien automaticien
* Technicien de bureau d'études en construction
* Technicien de production des industries de process
* Technicien d'entretien et d'exploitation de chauffage
* Technicien d'installation et de maintenance industrielle
* Technicien en systèmes d'usinage (métal)
* Technicien frigoriste
* Tôlier en carrosserie
* Tuyauteur industriel
* Vitrier

**Les fonctions critiques (non en pénurie)[[4]](#footnote-5) :**

* Abatteur (transformation des viandes)
* Agent immobilier / agent commercial secteur immobilier
* Agent de gardiennage
* Aide familial
* Aide-ménager
* Aide-soignant
* Boulanger
* Chapiste
* Cimentier - façadier
* Coffreur
* Coiffeur
* Conducteur de grue télescopique
* Conducteur de ligne de production en industrie alimentaire
* Conducteur de machines de fabrication de produits textiles
* Conducteur d'engins de terrassement
* Conseiller de clientèle bancaire
* Conseiller en assurances
* Conseiller financier bancaire
* Cuisinier
* Découpeur désosseur
* Délégué commercial en biens de consommation
* Délégué commercial en biens d'équipement professionnels
* Etancheur
* Inspecteur de police
* Installateur de piscines
* Jardinier
* Logopède
* Magasinier
* Maintenicien en instruments de bord
* Monteur de cloisons et/ou faux-plafonds
* Monteur de cuisines
* Monteur en structure bois
* Motion designer
* Opérateur sur appareils de transformation physique ou chimique
* Ouvrier d'entretien du bâtiment
* Pâtissier
* Peintre en bâtiment
* Poseur de fermetures menuisées
* Rejointoyeur
* Responsable logistique
* Responsable recherche et développement
* Serveur en restauration
* Soudeur
* Sous-officier d'armée
* Technicien de laboratoire de contrôle - Technicien de validation/qualification
* Technicien de laboratoire de recherche
* Technicien de maintenance en électronique
* Technicien de maintenance et de diagnostic automobile (MDA)
* Technicien de surface
* Web développeur

**Autres métiers porteurs[[5]](#footnote-6) :**

* Accompagnateur socioprofessionnel
* Accueillant d'enfants à domicile
* Agent distributeur
* Animateur d'atelier de centre de loisirs
* Assembleur monteur en construction mécanique
* Assistant de direction
* Assistant ressources humaines
* Assistant social
* Cadre dirigeant de la fonction publique
* Cadre technique de l'environnement
* Chef de cuisine
* Chef de partie
* Chef de rayon produits alimentaires
* Chef de service paramédical
* Chercheur en recherche fondamentale
* Délégué commercial en services auprès des entreprises
* Electricien lignes et réseaux
* Ergothérapeute
* Gestionnaire d'exploitation informatique
* Laborantin des industries de process
* Manoeuvre en construction
* Mécanicien d'entretien de voitures particulières et véhicules utilitaires légers
* Opérateur call-center
* Opérateur de production en industrie alimentaire
* Pharmacien
* Psychologue
* Responsable marketing
* Sage-femme
* Technicien d'installation de matériels de télécommunication
* Technologue de laboratoire médical
* Vendeur de véhicules automobiles

**Autres :**

* Enseignant, dans les limites de la liste des fonctions en pénurie de main-d’œuvre dans l’enseignement, établie par la communauté française.

1. Le Conseil économique, social et environnement de Wallonie (CESE Wallonie) a établi une typologie des filières STEM dans son avis du 20/05/2021.SCIEN.21.AV.02 « PROPOSITION DE CLASSIFICATION ET D’IDENTIFICATION DES FILIÈRES STEM EN FÉDÉRATION WALLONIE‐BRUXELLES » <https://www.cesewallonie.be/avis/vproposition-de-classification-et-didentification-des-filieres-stem-en-federation-wallonie>. Le « A » de STEAM se réfère à « Arts », intégrant les dimensions de recherche et d'innovation, par la créativité et les processus créatifs) :

   STEM : filières dans lesquelles l’accent est clairement mis sur les mathématiques, les sciences, l’ingénierie ou les TIC et dont l’objectif est que les diplômés puissent s’orienter vers une carrière scientifique et/ou techniquement orientée ;

   STEM Santé : filières qui impliquent également un nombre important de matières STEM mais dont la finalité est principalement axée sur la prise en charge des personnes ou des animaux ;

   STEM light :filières comprenant un nombre limité de matières STEM mais pouvant venir en appui des démarches d’innovation. Pour cette catégorie, le PPS recommande de se baser sur les filières identifiées en Flandre, et ce afin d’éviter une trop forte dispersion ;

   Non‐STEM : par exclusion, ce sont toutes les autres filières. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir la section « Découvrir les métiers porteurs » sur le site du FOREM <https://www.leforem.be/particuliers/metiers-porteurs.html>, ou référez-vous à la liste en annexe. [↑](#footnote-ref-3)
3. source FOREM [↑](#footnote-ref-4)
4. source FOREM [↑](#footnote-ref-5)
5. source FOREM [↑](#footnote-ref-6)